





PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 16 octobre 2019 à 9 h 00 à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES:

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

Est absente :

Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

2019-10-16/1055

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 16 OCTOBRE 2019

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE:

La présente séance soit et est ouverte à 9 h 09.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-10-16/1056

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 OCTOBRE 2019

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE:

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-10-16/1057

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE:

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 septembre 2019 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 10 septembre au 9 octobre 2019;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET RÉSOLU:

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 10 septembre au 9 octobre 2019

Folio 01932326:

- chèques portant les numéros 1175 à 1184 inclusivement représentant un montant de 66 435,39 \$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 5 330,44 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 66 663,68 \$;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-10-16/1059

ITEM 5

ADOPTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU l'adoption du budget 2019 de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord le 31 octobre 2018;

ATTENDU que ce budget présentait une augmentation salariale de 2 % pour le personnel administratif de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, incluant ici les postes de direction générale, secrétaire administrative et commis;

ATTENDU que ce budget a été adopté dans les villes de Prévost, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie, constituant les membres de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU:

QUE soit adopté l'augmentation salariale du personnel administratif, incluant la directrice générale, de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord à 2 % pour l'année 2019, suite à l'approbation du budget 2019 dans les villes de Prévost, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie,

QUE cette augmentation soit versée rétroactivement au 1er janvier 2019.

2019-10-16/1060	
ITEM 6	
QUESTIONS DU PUBLIC	
Aucune question du public.	
2019-10-16/1061 ITEM 7 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019	
Il est proposé par monsieur Paul Germain	
ET IL EST RÉSOLU QUE :	
La présente séance soit et est levée à 9 h 15.	
Stéphane Maher, Président	Danielle Clément, Directrice générale Secrétaire-trésorière